

se faire inscrire pour l'Exposition de 1900 est des plus caractéristiques. M. Henry Chardon, secrétaire général, déclarait récemment, que le nombre des demandes d'admission était cinq fois plus considérable qu'à la fin de l'année 1888 pour l'Exposition de 1889. Aux termes du règlement général, les demandes d'admission à la section française devaient être remises le 1er février au plus tard.

Quelques jours "de grâce" ont été accordés aux retardataires; mais le 15 février, la liste définitive des admissions a été remise par les divers comités des classes à la direction générale de l'exploitation.

* **

Le lait écrémé et le lait de beurre conviennent fort bien aux volailles; ils augmentent la production des œufs et activent beaucoup l'engraissement. On ne se doute pas des résultats que produit le lait de beurre sur les poules, on va jusqu'à prétendre que celles-ci en tirent un bien meilleur parti que les porcs. C'est une opinion très facile à vérifier.

* **

Le *Journal officiel* français vient de publier l'évaluation, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture, des récoltes en terre à la date du 15 janvier.

En ce qui concerne le blé :

2 départements ont une superficie supérieure de 6 à 10 p. 100 à celle de l'automne 1897.

20 ont une superficie supérieure de 1 à 5 0/0.

48 ont une superficie égale.

14 ont une superficie inférieure de 1 à 3 0/0.

2 ont une superficie inférieure de 6 à 10 0/0.

1 a une superficie inférieure de 13 0/0.

D'autre part, 13 départements

ont, pour l'état des cultures, la note "très bon"; 67, la note "bon"; 7, la note "assez bon".

* **

En Nouvelle-Zélande, où les terres, à cause de leur étendue et du prix élevé de la main-d'œuvre, sont exploitées au moyen des machines agricoles, toute association ayant pour but de grouper les agriculteurs devait réussir. La colonie possède plus de cinquante associations, sans compter les petites sociétés appelées "clubs de fermiers." Ces sociétés agricoles sont presque toutes anciennes, et quelques-unes remontent aux premiers temps de la colonisation.

Ces sociétés privées, qui ne reçoivent aucun secours de l'Etat, portent invariablement le nom d'"associations agricoles et pastorales." Elles sont régies par l'acte du Parlement du 20 novembre 1897. Les règlements des différentes sociétés varient très peu suivant les localités; ils offrent tous entre eux une grande analogie. Les statuts des sociétés agricoles d'Otago et de Canterbury, les deux principaux comtés agricoles, paraissent avoir servi de modèles aux autres associations.

A côté des sociétés agricoles proprement dites, il existe des sociétés coopératives pour l'achat et la vente des produits agricoles et des objets de consommation de toute nature. Ces sociétés coopératives émettent des bons ou actions de 1 livre sterling afin de permettre à tous les cultivateurs de participer aux bénéfices procurés par la vente des produits agricoles.

* **

La présence de l'*Aspidiotus perniciosus* ou San-José Scale a été de nouveau constatée dans des fruits provenant des Etats-Unis à Ham-